

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 JANVIER 2015**

Présents : Mme : BOYAT Sylvie

Mrs : BOINNARD Cyril, CURT Patrick, DUPONT Eric, JOSSERAND Jean-François, MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna

Mrs : CONVERSET Jacques et DELERCE Olivier.

Eric DUPONT s'est proposé comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h15.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2014.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente ses vœux pour la nouvelle année au conseil et annonce l'ordre du jour.

2. Point sur l'immobilisation de l'échafaudage de l'église :

Après étude des propositions effectuées par l'entreprise CIREME, le conseil décide de demander à cette entreprise que l'immobilisation hivernale à titre gracieux couvre la période allant du 25 décembre 2014 jusqu'à la reprise des travaux et qu'ensuite un montant forfaitaire de 7440€ soit appliqué pour la location de cet échafaudage pendant la durée des travaux restant.

3. Opérations financières de fin d'année :

Le conseil décide d'effectuer un virement de crédit du compte 6413 (personnel non titulaire) au compte 73923 '(reversement sur FNGIR) d'un montant de 1000 € afin de régulariser les versements des contributions directes de l'année 2014.

4. Courrier divers :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'hydrogéologue agréé, Monsieur Tardy, donnant une réponse négative à une nouvelle intervention visant à examiner la faisabilité d'implanter une construction à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée du captage des Mudry. Celui-ci précise que pour rendre constructible une partie de cette zone de protection rapprochée, il faudrait revoir entièrement le tracé du périmètre de cette zone. Or, à ce jour aucun élément nouveau, notamment d'ordre hydrogéologique, ne permet de justifier la modification du périmètre de protection rapprochée de la source des Mudry tel que défini dans son rapport de 2012 et donc dans ces conditions, une nouvelle intervention de sa part sur le terrain lui paraît inutile.

5. Organisation des vœux :

La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le vendredi 23 janvier 2015 à 19h30 dans la salle communale. Un affichage sera réalisé pour avertir l'ensemble de la population et l'information sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

A l'issue de la présentation des vœux par Monsieur le Maire, un apéritif sera proposé aux personnes présentes.

6. Informations sur le raccordement à la STEP du Biot:

Une réunion de concertation a eu lieu entre les communes de Seytroux et du Biot pour déterminer les conditions financières du raccordement à la STEP du Biot, une nouvelle proposition sera prochainement étudiée.

7. Information :

La prochaine réunion du conseil se déroulera le vendredi 20 février 2015.

La réunion est clôturée à 21h.